Image not found or type unknown

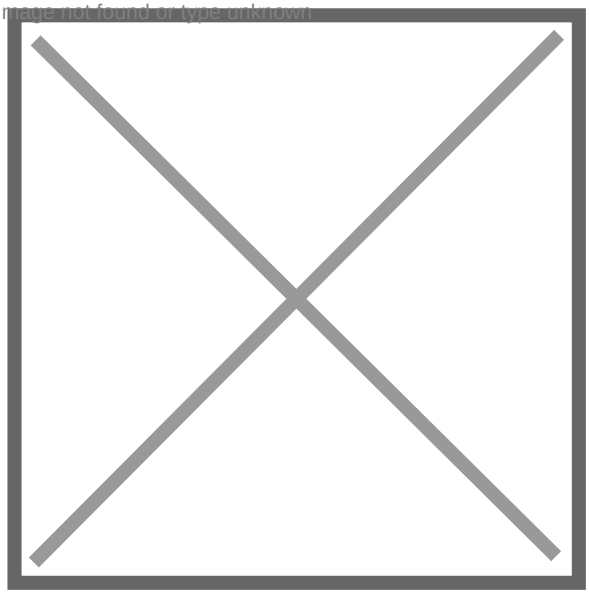

LITIGE APRES ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION

Par **FRANCK**, le **30/12/2012** à **14:21**

Bonjour.

Quelqu' un peut-il me conseiller quant à la rédaction d'un courrier ou m' indiquer la procédure à appliquer suivant l' énoncé ci-dessous ?

Les faits :
Le 13/12/12 j' ai signé un bon de commande pour l' achat d' une berline d' occasion de couleur noire livrable le 26/12/12. Le contrôle visuel de la carrosserie, en présence du conseiller commercial, laisse apparaitre 3 micro rayures mineures tout à fait acceptables.
Le 28/12/12, le conseiller commercial me téléphone pour m' indiquer que le véhicule n' est pas prêt car il reste quelques contrôles et un polish carrosserie extérieure à effectuer.

Le 29/12/12, quand je prends possession de la voiture le conseiller commercial me dit qu' il est gêné car le véhicule a quelques rayures et des traces ! Je prends le véhicule qui se trouve à l' ombre sur leur site et entièrement constellé de gouttes de pluie car les averses se suivent ce jour là mais je ne remarque pas de traces certainement à cause de l' ombre et la pluie. Arrivé chez moi 150 kms plus loin il fait beau temps. Au soleil et débarrassé des gouttes d'eau l' état de la carrosserie devient inacceptable. De très nombreuses marques de polissage en forme de disque incrustées dans la carrosserie apparaisent sur les ailes et les portières virant sur le gris-noir au soleil. La carrosserie est fortement dégradée, affreuse.

J' ai contacté le vendeur en lui indiquant que son polissage avait tourné à la catastrophe. Il me dit, verbalement, être gêné et qu' il avait remarqué l' état carrosserie après polissage mais ne veut pas l' imputer au polissage ! Il m' indique qu' il ne peut rien faire et que je n' ai qu' à

refaire une peinture mais que ça coûte cher !

Quel est mon moyen d' action afin d' obtenir réparation ?

Véhicule récent 13000€

Merci à tous pour vos réponses et conseils.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés